



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2021

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, CASTELLARNAU Sandrine, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line.

Absents excusés : BOURRAT Marie-Pierre donne procuration à GILLES José.

Absents : LEGRAND-BOUILLETTE Sylvain

Secrétaire de séance : BOUDJLAL Marie-Line

La séance est ouverte à 20 h 39, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Ce procès-verbal du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission travaux pour l'ensemble du temps consacré au montage de ce dossier, qui a été lancé il y a plus d'un an mais a pris du retard à cause de la crise COVID-19.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, et après communication de l'étude faite par les membres de la Commission travaux, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes:

- 1) Création d'un espace ludique et de loisirs sur les terrains derrière la mairie, pour 122 004 € + 53 450 € = **175 454 € H.T.**
- 2) Réfection des trottoirs de la rue de Cléry, pour **89 292 € H.T.**
- 3) Réfection des murs du cimetière communal, pour **20 000 € H.T.**
- 4) Drainage et remise en état du carrefour chemin de la marette / rue des vieilles vignes, pour **7 971 € H.T.**
- 5) Aléas de 10% sur les opérations ci-dessus en raison de la tension internationale actuelle sur le prix des matériaux, pour **29 272 € H.T.**
- 6) Etudes de sols préalables à l'implantation des aires de jeux, pour **10 590 € H.T.**

Le montant total des travaux s'élevant à **332 579 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués, suivant les devis et l'échéancier annexés.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit **332 579 €** pour un montant plafonné à : **370 000 €**
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,
- désigne Monsieur le Maire pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations.

3) QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur les syndicats extérieurs

J. BAHRI et R. VIGNON, tous deux délégués titulaires au SIEVV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne), décrivent leur récente visite des châteaux d'eau de Chars et Santeuil et ont constaté leur mauvais état.

b) Eclairage public

D. MARTEAU annonce le remplacement progressif des ampoules des luminaires par des ampoules LED.

Il soulève des dysfonctionnements de l'éclairage sur le hameau d'Artimont et sur le chemin Eric Teyssot lors des intempéries, et la nécessité de sécuriser l'accès aux tableaux électriques par des cadenas.

c) Colis et repas des anciens

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission des affaires sociales et de la commission des fêtes de se réunir samedi 6 Novembre 2021 afin d'organiser le repas et les colis de fin d'année de nos aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.